



**Le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs fait appel des jugements
du Tribunal Administratif de Grenoble**

Paris, le 16 juillet 2015 - **Le Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs prend acte des décisions du Tribunal Administratif** de Grenoble relatives au projet de Center Parcs à Roybon.

Convaincu du bien-fondé économique et environnemental du projet sur lequel il est engagé depuis 7 ans, **le Groupe Pierre & Vacances - Center Parcs annonce sa décision de faire appel du jugement de ce jour.**

Le Groupe est confiant sur l'issue judiciaire finale en se référant à la décision du Conseil d'Etat du 18 juin 2015 ayant annulé l'ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble du 23 décembre dernier sur la suspension des travaux au titre de la loi sur l'eau.

Contact presse :

Valérie Lauthier
Tél. : 01 58 21 54 61
valerie.lauthier@fr.groupepvcp.com